II

(Actes non législatifs)

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) Nº 740/2014 DU CONSEIL

du 8 juillet 2014

mettant en œuvre le règlement (CE) nº 765/2006 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) nº 765/2006 du Conseil du 18 mai 2006 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie [1], et notamment son article 8 *bis*, paragraphes 1 et 3,

considérant ce qui suit:

(1) Le 18 mai 2006, le Conseil a adopté le règlement (CE) nº 765/2006 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie.

(2) Le Conseil estime qu'une personne devrait être ajoutée à la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe I du règlement (CE) nº 765/2006.

(3) Le Conseil estime également que huit personnes devraient être retirées de la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe I du règlement (CE) nº 765/2006.

(4) Il y a donc lieu de modifier l'annexe I du règlement (CE) nº 765/2006 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe I du règlement (CE) nº 765/2006 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 8 juillet 2014.

Par le Conseil

Le président

P. C. PADOAN

[1] JO L 134 du 20.5.2006, p. 1.

ANNEXE

I. Les personnes suivantes sont retirées de la liste figurant à l'annexe I, partie A, du règlement (CE) nº 765/2006:

Nº 8	Arkhipau, Aliaksandr Mikhailavich;
Nº 21	Berastau, Valery Vasilievich;
Nº 27	Bushnaia, Natallia Uladzimirauna;
Nº 131	Mihun, Andrei Arkadzevich;
Nº 164	Samaliuk, Hanna Valerieuna;
Nº 195	Svorab, Mikalai Kanstantsinavich
Nº 200	Tratsiak, Piotr Uladzimiravich;
Nº 212	Varapaev, Ihar Ryhoravich.

II. La personne suivante est ajoutée à la liste figurant à l'annexe I, partie A, du règlement (CE) nº 765/2006:

	Nom	Nom (en biélorusse)	Nom (en russe)	Motifs	Date de l'inscription
	Volkov, Vitaliy Nikolayevich			Juge au tribunal régional de Shklov. En janvier 2012, il a ordonné le transfert de N. Statkevitch, ancien candidat à l'élection présidentielle et militant d'opposition, vers une prison de sécurité à Moguilev, au simple motif d'infractions présumées au règlement intérieur de la colonie pénitentiaire IK-17 de Shklov. Ainsi, cette décision a eu pour conséquence de faire subir à N. Statkevitch des violations de ses droits humains telles que la privation de sommeil et la mise en danger de sa santé.	9.7.2014